

Sophie RENOUF

Préface d'Yvonne PONCET-BONISSOL

Guide
pratique
de la **SÉPA** 
RATION

Le regard bienveillant d'une avocate
quand flotte un parfum de rupture

JouVence

Également aux Éditions Jouvence :

Dénouer les conflits par la Communication NonViolente,
Marshall B. Rosenberg

Votre cerveau vous veut du bien, D^r Anders Hansen

Enfin à ta place : ose vivre selon tes propres rêves !,
Marine Faux @unautrehorizon

Transformation, Catherine Barry

Réinventer sa vie est possible à tout âge, Cécile Kapfer

Se reconnecter à son âme grâce à la visualisation, Anne-Laure Benattar

*Écllosion : se reconnecter à son corps et aux émotions grâce au
mouvement,* Élodie Leclercq

Éditions Jouvence

France : BP 90107 - 74161 Saint-Julien-en-Genevois Cedex

Suisse : Route de Florissant, 97 - 1206 Genève

Site Internet : www.editions-jouvence.com

E-mail : info@editions-jouvence.com

Catalogue gratuit sur simple demande.

© Éditions Jouvence, 2023

ISBN: 978-2-88953-821-8

Correction : Perrine Fabrigoule

Couverture : Aude Blin

Illustration de couverture : AdobeStock : ©Sansert

Photographie de l'autrice en couverture : Cédric Blondeel

Mise en pages : SIR

Pictogrammes ouvertures de chapitres : AdobeStock : ©Vikivector

Tous droits de reproduction, traduction et adaptation réservés pour tous pays.

Sommaire

Préface	11
Introduction	13
Fiche signalétique	16
CHAPITRE 1. LE COUPLE EN CRISE	19
1. Partir ou rester : s'offrir le choix	21
2. La difficulté de la décision	23
3. L'annonce de la décision de se séparer	26
4. La peur du vide	28
5. Puis-je quitter le domicile ?	30
6. Mais pourquoi serait-ce à moi de partir ?	33
7. Se préparer à un départ impromptu	36
8. Je ne veux pas de cette séparation	38
9. Est-ce qu'il (elle) a le droit ?	41
10. Gagnant/perdant	43
11. L'incontournable conflit	45
12. Le conflit : à défaut de l'éviter, comment y faire face ?	48
13. Dialoguer sur les conséquences de la rupture	51
14. Le danger des outils modernes de communication	55
15. Se séparer d'un partenaire infidèle	57
16. Se séparer d'un partenaire alcoolique	62
17. Se séparer d'un partenaire violent	65
18. Se séparer d'un partenaire « pervers narcissique »	68

CHAPITRE 2. LES ENFANTS	73
19. Les enfants dans le couple en crise	75
20. Les enfants manipulés	76
21. L'aliénation parentale	79
22. La décision de l'enfant	83
23. L'audition de l'enfant	85
24. L'intérêt de l'enfant dans l'organisation des mesures qui le concernent	86
25. La résidence alternée : bonne ou mauvaise solution ? ..	92
26. Conjoint ou parent : deux casquettes distinctes	96
27. La médiation familiale	99
28. « J'ai peur que mes enfants m'oublient »	104
29. « J'ai peur qu'il noie mes enfants »	108
 CHAPITRE 3. LES PROCÉDURES DE SÉPARATION	 111
Section 1 : LE COUPLE NON MARIÉ	113
30. La séparation des concubins	114
31. La séparation du couple pacé	117
 Section 2 : LE COUPLE MARIÉ	 121
32. Séparation de fait, séparation de corps et divorce	122
33. Comment choisir sa procédure de divorce ? (ou de séparation de corps)	127
34. Le divorce sans le juge : le divorce par consentement mutuel par acte d'avocat ..	132
35. Les divorces devant le juge	138
36. Le divorce sur le principe de l'acceptation de la rupture du mariage	142
37. Le divorce pour altération définitive du lien conjugal ..	145
38. Le divorce pour faute	148

CHAPITRE 4. LES MESURES FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES	153
Section 1 : LES MESURES FINANCIÈRES POUR LES ENFANTS :	
LA PENSION ALIMENTAIRE	154
39. Faut-il une décision de justice pour que l'obligation alimentaire existe ?.....	155
40. La pension alimentaire profitera-t-elle réellement à mes enfants ?.....	156
41. La résidence alternée exclut-elle le versement d'une pension alimentaire ?.....	157
42. Comment est fixée la pension alimentaire ?.....	159
43. Quand peut-on indexer ou réévaluer une pension alimentaire ?.....	163
44. Les revenus du nouveau partenaire sont-ils pris en considération dans le calcul de la pension alimentaire ?.....	166
Section 2 : LES MESURES FINANCIÈRES ENTRE ÉPOUX :	
PENSION ALIMENTAIRE ET PRESTATION COMPENSATOIRE	168
45. La pension alimentaire au titre du devoir de secours ...	170
46. La dure réalité sociologique de la prestation compensatoire.....	171
47. Comment est fixée la prestation compensatoire ?.....	177
Section 3 : LE PARTAGE DES BIENS	182
48. Le partage des biens meubles.....	184
49. Le partage des biens immeubles.....	187
50. Les mots-clés du partage.....	193

CHAPITRE 5. LES RÈGLES ET PRINCIPES DE LA PROCÉDURE DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES	201
51. Le principe du contradictoire.....	203
52. La règle de la preuve.....	205
53. Main courante et plainte.....	208
CHAPITRE 6. L'AVOCAT EN DROIT DE LA FAMILLE	213
54. L'avocat au cœur du conflit.....	214
55. La peur de l'avocat.....	216
56. Le recours à l'avocat : obligatoire ou facultatif?.....	218
57. L'étendue des missions de l'avocat en droit de la famille.....	221
58. Choisir son avocat.....	224
Mise en garde finale	229
Remerciements	231
À propos de l'autrice	233

*À l'usage de ceux qui rêvent d'empaler leur conjoint
sur un pic à brochette.*

Préface

Quand l'heure de la séparation a sonné, vous êtes confronté à une étrange effervescence émotionnelle. Entre effondrement et euphorie, tout se bouscule. Le parfum de votre rupture est amer. Il pique. Vous êtes comme sidéré par l'échec d'un projet de vie. Vous pouvez vous replier sur ce parfum qui peut vous envelopper et vous faire régresser. Rassurez-vous, cette étape est normale et annonce un changement qui tarde à être accueilli. La vie conjugale connaît ses crises, ses ruptures et ses renaissances.

Le spectre de la justice vous effraie, car pourquoi la loi devrait s'intéresser à votre intimité affective ? Eh oui, la chaleur de l'amour n'aime guère la froideur de la justice ! Le recours à l'avocat est déjà une incursion de la loi dans votre intimité et peut intervenir comme une véritable médecine juridique. Il va poser un diagnostic, grâce à une oreille attentive, bienveillante et objective, avant d'agir à vos côtés.

Sophie Renouf, avocate en droit de la famille, a eu la merveilleuse idée de répondre à toutes vos interrogations, afin de passer ce cap douloureux et le transformer en nouveau projet de vie. Son message : savoir sortir d'une situation inconfortable en faisant appel à sa créativité, afin de sortir des schémas devenus désuets pour vous.

Elle vous guidera à vous séparer sans tout casser, en vous évitant des souffrances inutiles. Le parfum de la rupture aura ainsi une odeur de liberté !

Son livre vous permet de ne jamais perdre de vue que le bout du tunnel existe, car la rupture peut être porteuse d'espoir. Vous allez marcher vers un autre chemin. D'autres projets pourront voir le jour, sur une terre solide, non polluée par les rancœurs du passé.

Yvonne PONCET-BONISSOL,
psychologue clinicienne

Introduction

Avocate en droit de la famille depuis près de 30 ans, ma vie professionnelle m'a offert d'être une observatrice du couple et de la famille en crise, quelle que soit sa configuration juridique (mariage, PACS, concubinage).

Au cours de mon exercice professionnel, j'ai souvent fait le même constat : quand flotte le parfum de la rupture, avoir rendez-vous chez un avocat est aussi angoissant que d'aller chez le dentiste, avec la promesse de se faire arracher une dent de sagesse sans anesthésie.

Beaucoup arrivent avec les mains moites, la gorge sèche, tendus comme un trampoline de compète. Perdus, anxieux, exténués, révoltés, la plupart fantasment dans leur tourment, d'empaler leur partenaire sur un pic à brochette, ou de le crucifier sur le mur du salon avec une bordée de cure-dents.

Chaque client est différent. Chaque couple, par la singularité des individus qui le composent, forme une entité propre avec un mode de fonctionnement propre.

Mais si chaque histoire est unique, les mêmes problématiques reviennent toujours et par conséquent, les mêmes interrogations : par quel bout prendre la décision de se séparer ? Quand partir ? Comment faire face au conflit ? Comment préserver les enfants ? Quels sont les avantages et inconvénients de telle procédure ?

Comment se calcule une pension alimentaire ? Puis-je espérer une prestation compensatoire ?...

Y apporter une réponse requiert autant de connaissances juridiques que de sens pratique.

L'avocat en droit de la famille ne gère pas des boîtes de conserve, mais des êtres humains, dont la vie se poursuit au jour le jour après la rupture. Ils attendent légitimement des réponses concrètes, qui ne se trouvent pas forcément dans le Code civil.

Assaillis par leurs émotions, beaucoup ne parviennent toutefois pas à les mettre de côté le temps de la consultation et passent à côté de tout ou une partie des renseignements qu'ils étaient venus chercher.

De ce constat frustrant m'est venue l'idée d'un vecteur d'informations différent, en dehors du contexte émotionnel et solennel du rendez-vous.

À travers ce livre, j'ai voulu exposer de façon pragmatique les problématiques les plus courantes auxquelles quiconque est confronté dans une séparation.

Ce n'est ni une œuvre littéraire, ni un ouvrage de droit, ni un recueil de psychologie.

Il ne se veut pas non plus exhaustif ou universel. Il correspond à la vision qui est la mienne des solutions et options possibles, pour qui subit ce tsunami affectif.

Le champ lexical de sa mission : informer, conseiller, accompagner, rassurer, démystifier, simplifier, mais aussi si nécessaire secouer, contrarier, réorienter.

Ces 58 fiches sont indépendantes les unes des autres, ce qui permet de piocher selon la question du moment.

Abordez-le comme un objet transitionnel.

En tant que tel, il est consommable en illimité, 24 h/24, 7 j/7, jours fériés compris.

Mettez-le dans votre sac, sous votre oreiller, planquez-le derrière la boîte de corn flakes ou sous la pile de magazines aux toilettes, pourvu qu'il soit à portée de main à chaque montée d'adrénaline.

Faites-en un vieux truc moche, usé, effeuillé, prêt à échouer dans une poubelle, une fois la séparation digérée.

Avec un peu de chance et de l'application, il vous permettra d'éviter certains écueils et d'avancer plus sereinement sur le chemin de la nouvelle vie qui s'offre à vous.

Fiche signalétique

1 : **Le client**

Le client qui consulte un avocat en Droit de la Famille est au minimum anxieux, voire déprimé et assurément perdu.

Si vous n'avez aucun de ces symptômes, ce guide ne vous sera d'aucune utilité. Pourquoi diable l'avoir acheté ? Passez votre chemin !

Pour les autres, ne m'en voulez pas si dans les pages qui suivent, je vous malmène parfois. Il faut souffrir d'entendre la vérité, même si elle ne fait pas toujours plaisir.

2 : **Le conjoint, le partenaire, ou « l'Autre »**

Sous cette triple dénomination se cache le même personnage, ayant clairement reçu la mission de contrarier le client.

L'idée générale est qu'il est exaspérant, irritant, tout-puissant ou désespérant. (Version 1)

L'écriture inclusive étant une aventure trop angoissante pour moi, j'ai pris le parti, dans les développements suivants, de le désigner d'une façon universelle par « le conjoint », « le partenaire » ou « l'autre », ce qui n'exclut pas, évidemment, de pouvoir y substituer le féminin.

·
· Car il est bien entendu que « l'autre » peut tout aussi
· bien être exaspérante, irritante, toute-puissante ou
· désespérante. (Version 2)
·

3 : La problématique

· Simple sur le papier, elle se résume à : « Comment sortir
· de ce sac de nœuds ? »

· La famille en crise n'est pas autre chose. Le terme me
· semble chaque jour à la hauteur des situations qui me
· sont soumises.
·

4 : Les outils

· Un Code civil et du bon sens. C'est tout ? Mal-
· heureusement, oui...

· L'avocat n'a institutionnellement ni pouvoir d'enquête
· ni autorité. Il n'a prise ni sur le conjoint, ni sur son avo-
· cat, ni sur la police, ni sur le juge. Le port des gants de
· boxe ou d'une baguette magique lui est interdit.

· Bref, c'est une pauvre chose, un humain ordinaire doté
· sous la robe de pouvoirs ordinaires.

· Sa seule audace est de penser qu'en tirant sur un bout de
· la ficelle, il est probable que le nœud gordien se délie ou
· se tranche...
·

CHAPITRE 1



LE COUPLE EN CRISE

Celui qui pousse la porte d'un cabinet d'avocats vient y chercher des **conseils juridiques** afin d'affronter la crise qu'il traverse.

Mais comme un pansement ne tient pas sur une jambe de bois, l'expérience m'a appris qu'un conseil ne tient pas plus sur qui ne sait pas ce qu'il veut et où il va.

Un conseil juridique s'avère ainsi totalement inutile, si celui qui doit l'entendre n'est pas prêt à le recevoir.

Avant d'ouvrir la bouche et de dégainer son Code civil, l'avocat se doit donc d'embarquer dans l'histoire de son client et sortir sa lampe de poche pour l'éclairer à vue dans l'épais brouillard qu'il traverse.

Allons-y !

1 : Partir ou rester : s'offrir le choix

: *Douter est normal, se tromper aussi, mais le statu quo est pire.*

Dans la confusion générée par la perspective d'une séparation, j'observe beaucoup de mes clients, lors d'une première consultation, incertains dans la décision qu'ils ont à prendre.

Certains sont convaincus du caractère insurmontable de leurs problèmes conjugaux ou familiaux et ont le sentiment de ne pouvoir que subir.

C'est souvent pourquoi ils poussent la porte du cabinet : ils viennent y chercher un éclairage extérieur, dans l'espoir d'avancer.

La plupart du temps, ils tournent autour d'un principe simple, qu'ils n'arrivent pas à nommer : se poser la question d'une séparation, c'est d'abord et avant tout **s'autoriser un choix**, celui de rester ou de partir.

Or beaucoup n'en ont pas conscience, ou l'éluent inconsciemment. Pourquoi ?

Il faut de l'énergie et de l'audace pour changer les choses. Il est plus commode de poursuivre un quotidien certes insatisfaisant, mais connu.

J'ai ainsi souvenir d'une cliente à qui j'avais présenté toutes les solutions qui s'offraient à elle au regard de sa situation familiale. Elle conclut cependant notre entretien par une réplique que j'ai appris à comprendre : « Je m'en doutais, il n'y a rien à faire... »

Perdue dans son quotidien, elle n'avait plus conscience d'un choix possible ou ne souhaitait pas s'en saisir pour ouvrir son horizon.

L'épuisement généré par une vie de couple moribonde conduit à éluder les possibles et rester dans le *statu quo*.

Trop souvent, la difficulté vient ainsi de l'autocensure.

À peine l'idée est lancée que tous les arguments sont fourbis pour la tuer dans l'œuf : pas le moment, pas d'argent, pas de logement, pas le courage, un conjoint diabolique, des enfants malheureux...

Le renoncement est donc toujours plus facile. Il n'offre cependant aucun avenir. Le peu d'énergie encore disponible sera en effet perdu dans un quotidien qui n'a déjà plus de sens.

Ne pas s'offrir le choix conduit donc à se voiler la face, à croire que la décision sera plus facile demain. Or elle se posera dans les mêmes termes et il faudra un jour y répondre, sauf à passer à côté de sa vie, de ses rêves ou simplement de sa tranquillité.

Alors pourquoi pas maintenant ?



- **Cessez de vous convaincre que vous n'avez pas le choix** du changement et que les astres vous sont contraires.
- Laissez-vous simplement la liberté d'y penser, sans autocensure. **Ouvrez-vous au possible.**
- **Apprenez à penser à vous.** Ne penser qu'aux autres conduit à s'oublier. À quel titre ?
- Sauf à prendre le problème à l'envers, **ne cherchez pas à ce stade des solutions concrètes aux questions matérielles qui se poseront et trouveront leur solution plus tard.**